

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Lecroq, M. Monany



Délibération n° 07-09 du 4 juillet 2024

RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – CONVENTION AVEC LA SOLIDÉO ET PARIS 2024 – CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL ET SON COMITÉ DÉPARTEMENTAL EN SEINE-SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis – période 2021-2024 approuvée par la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, relative à la réinstallation des terrains olympiques de skateboard de Paris 2024, à conclure avec la société de livraison des ouvrages olympiques (Solidéo) et Paris 2024 ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, relative à la redistribution du sable des terrains olympiques et paralympiques de beach-volley de Paris 2024, à conclure avec la fédération française de volley-ball et son comité départemental en Seine-Saint-Denis ;





- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et tous documents relatifs à la mise en application de la conclusion de ses conventions.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.